

Tous orientés vers l'eau!



**Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent**

**Plan d'action  
2020-2021**

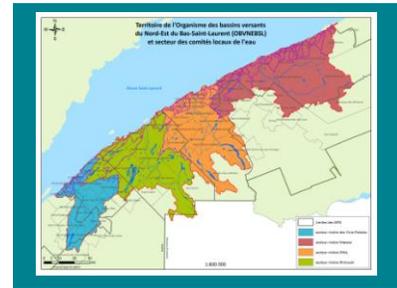
(1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021)



# 1. PLAN DIRECTEUR DE L'EAU (PDE)

## 1.1 Les bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent

Le PDE des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent a reçu son approbation finale du gouvernement du Québec en avril 2016. Ainsi, en lien avec l'entente signée avec le MELCC pour 2018-2021 et de concert avec les acteurs de l'eau du territoire, l'OBVNEBSL prévoit cette année:



- Organiser des rencontres du **comité PDE** (suivi de l'avancement des actions du PDE pour 2020-2021 et sélection de celles pour 2021-2022, suivi de l'avancement des actions pour l'élaboration des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH), délibération pour le Prix Anselme Gagné);
- Assurer une **mise à jour** du PDE (élaborer les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques et réaliser un rapport final de l'état d'avancement des actions de concertation réalisées pour y arriver – livrables MELCC 15 mars 2021);
- Assurer la **promotion** du PDE afin d'optimiser le message à porter aux acteurs ciblés (promotion directe avec partenaires pour des projets potentiels, bulletin annuel, CA, CLÉau, Prix Anselme Gagné, etc.) ainsi que la population en général;
- Assurer le **suivi de la mise œuvre** du PDE (suivi direct avec les partenaires, comité PDE, CA, utilisation de la plateforme en ligne AGIRE – *Application de gestion intégrée des ressources en eau*).

## 2. Projets, partenariats et concertation

### 2.1 Milieu forestier

- 2.1.1 Participer aux travaux de consultation pour la poursuite de la réforme forestière (**TGIRT locale 012-72 et régionale**) de la Stratégie durable des forêts en vue d'une foresterie durable pour le maintien de la biodiversité et des écosystèmes, favorisant l'aménagement écosystémique en lien avec la ressource eau;
- 2.1.2 Participer à la démarche de consultation/concertation initiée par l'organisme *Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent*, en vue d'un projet de corridors écologiques en forêt privée dans l'axe Pohénégamook-Témiscouata-Duchénier.

### 2.2 Milieu agricole

- 2.2.1 Coordonner et réaliser un projet de phase II sur le bassin versant de la rivière Centrale grâce au financement de la Fondation de la Faune via son programme de *Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole*. Pour 2020, une vingtaine d'aménagements de bandes riveraines et haies brise-vent, répartis chez six entreprises agricoles. Un total de 100 nichoirs seront installés chez les huit entreprises agricoles participant au projet. Un cahier du propriétaire sera réalisé pour une entreprise supplémentaire qui démontre un intérêt pour des aménagements bénéfiques à la faune;
- 2.2.2 Coordonner la deuxième année du projet de démarche collective issu du Programme Prime-Vert 2.1 2018-2023 du MAPAQ sur le bassin versant de la rivière Centrale. Pour 2020, des bandes riveraines seront aménagées en milieu agricole le long de la rivière Centrale et de ses tributaires, environ un km de haies brise-vent seront plantées, des essais de cultures intercalaires seront réalisés et la délimitation de la bande riveraine réglementaire sera offerte pour les producteurs intéressés;
- 2.2.3 Planter quelque 1 640 arbres et arbustes sur 1,5 kilomètre de terrains, dans le secteur non agricole de Saint-Simon chez quelque six propriétaires riverains grâce au programme d'Affluent-Maritime;



- 2.2.4 Appuyer et participer au projet déposé par la MRC des Basques au *programme de soutien régional aux enjeux de l'eau* (PSREE) pour l'aménagement d'une douzaine de traverses à gué problématiques sur la rivière Centrale;
- 2.2.5 Participer à la démarche de concertation initiée par le parc du Bic en vue d'améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes associés de la rivière du Sud-Ouest et de son bassin versant;
- 2.2.6 Participer au comité de suivi pour la mise en œuvre d'actions élaborées dans le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Rimouski-Neigette.

## 2.3 Milieu municipal

- 2.3.1 Accompagner les MRC du Bas-Saint-Laurent pour réunir les éléments favorables à l'élaboration des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH);
- 2.3.2 Réaliser des validations terrain de milieux humides identifiés par la cartographie détaillée de Canards Illimités (CIC) pour les MRC du Bas-Saint-Laurent participantes;
- 2.3.3 Assurer la cohabitation durable des activités récréatives de la rivière Mitis et assurer le lien avec le comité de gestion du Parc régional de la rivière Mitis;
- 2.3.4 Participer au comité de vigilance des lieux d'enfouissement technique (LET) des villes de Matane et Rimouski et sur le comité de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de la Matanie;
- 2.3.5 Poursuivre la diffusion sur le Répert'Eau des bons coups municipaux pour une gestion intégrée de la ressource eau;
- 2.3.6 Identifier les opportunités de collaboration en vue d'une gestion durable des eaux pluviales (GDEP) avec les municipalités et villes du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (ex. campagne pour débrancher les gouttières, jardins de pluies, barils récupérateurs d'eau, etc.).

## 2.4 Milieu associé à la villégiature, aux lacs et à la récréation

- 2.4.1 Poursuivre le soutien aux lacs touchés par des floraisons de cyanobactéries ou qui subissent un vieillissement prématuré (**phase II** du projet *de lacs en villégiatures déposé au programme de soutien régional aux enjeux de l'eau* (PSREE) pour les lacs des Iles et Minouche à Saint-Ulric, Grand lac Malobès et de la Station à Saint-Fabien et à la Truite à Saint-Valérien);



- 2.4.2 Réaliser une campagne de distribution d'arbustes riverains et de nichoirs à hirondelles à prix modique pour favoriser le reboisement des bandes riveraines des lacs et cours d'eau. Introduire à cette édition une plante maritime côtière en partenariat avec le comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire (ex. élyme des sables) ;
- 2.4.3 Mettre en place un concours de la plus "belle et fonctionnelle bande riveraine" en marge de cette campagne d'arbustes riverains;
- 2.4.4 Poursuivre les efforts de concertation des acteurs pour la protection et la mise en valeur du site de la chute Neigette.

## 2.5 Milieu de l'éducation et de la recherche

- 2.5.1 Promouvoir et soutenir le **programme éducatif Écol'Eau** via un programme d'aide financière et un système de commandite afin d'assurer la sensibilisation des jeunes dans les écoles primaires et secondaires sur la biologie du saumon Atlantique, de l'omble de fontaine et sur les milieux humides (nouvelle offre de présentation au secondaire et au primaire pour le volet milieu humide et suivre la formation du **programme éducatif WET** de l'Association des ressources hydriques canadiennes);
- 2.5.2 En lien avec l'événement **Juin mois de l'Eau 2020**, réaliser quatre capsules vidéos éducatives destinées au "grand public" en lien avec thème le provincial soit : "la protection et de l'utilisation durable de l'eau "
- 2.5.3 Participer au **Comité de restauration de la rivière Centrale**, en partenariat avec l'UQAR et la MRC Des Basques, à acquérir des connaissances sur le contexte hydrogéomorphologique particulier de la rivière Centrale et de son bassin versant.



## 2.6 Milieu environnemental et faunique

- 2.6.1 Poursuivre le suivi de qualité de l'eau des rivières du Nord-Est du BSL qui sont inscrites au « Réseau-rivières » du MELCC (Trois-Pistoles, Rimouski, du Sud- Ouest, Mitis et Matane);



- 2.6.2 Acquérir des connaissances sur la qualité de l'eau de la rivière Centrale (projet partenariat du « Réseau-rivières » du MELCC) et de concert avec l'UQAR pour des tournées complémentaires;
- 2.6.3 Participer aux démarches régionales 2020-2023 de contrôle de la berce du Caucase pour les bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent avec le CRDBSL et CISSS.
- 2.6.4 En lien avec le dernier point, participer aux rencontres du *Groupe de travail sur la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent* et du *Sous-comité sur l'encadrement entourant la présence de la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent*;
- 2.6.5 Réaliser un projet de détection de PEE avec le MELCC pour l'identification de corridor de dissémination des colonies de berce sphondyle (*heracleum sphondylium*, berce commune), sur les colonies identifiées en 2018 et de détection du myriophylle à épis sur des lacs avec potentiel d'abriter cet envahisseur (les lacs Saint-Damase, des Îles, à l'Anguille, à Gasse, Minouche et le lac Saint-Hubert);
- 2.6.6 Coordonner une démarche de sensibilisation ciblée auprès des territoires fauniques par un envoi postal de dépliants d'information concernant le myriophylle à épis;

- 2.6.7 Diffusion à large spectre d'outils d'information sur le myriophylle à épis (comment l'identifier, le prévenir, etc);
- 2.6.8 Suivre la *Stratégie régionale de prévention des PAEE* élaborée de concert avec les autres OBVs du Bas-Saint-Laurent ;
- 2.6.9 Appuyer et participer au projet d'évaluation de l'utilisation, de caractérisation et de l'atténuation des menaces des frayères à éperlan arc-en-ciel de la rivière Trois-Pistoles déposé par le Bureau d'écologie appliquée dans le cadre du *Programme du soutien régional aux enjeux de l'eau* (PSREE) du MELCC.

### 3. COMMUNICATIONS

- 3.1 Assurer une diffusion planifiée de l'information et des communiqués en ce qui a trait à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ex. médias locaux, journaux municipaux, ROBVQ, Juin mois de l'Eau, etc.);
- 3.2 Promouvoir la mise en œuvre du PDE et l'implication des acteurs associés aux actions réalisées du PDE des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent;
- 3.3 Mise à jour et alimentation planifiée du nouveau site internet de l'organisme afin d'offrir un outil de consultation et d'information dynamique et stimulant;
- 3.4 Alimenter régulièrement les médias sociaux afin d'assurer la visibilité de l'organisme auprès du grand public (page Facebook, compte Twitter, Youtube, etc.);
- 3.5 Assurer une visibilité constante des activités de la corporation au niveau local et régional.



## 4. GESTION DE LA CORPORATION

### 4.1 Administration

- 4.1.1 Développer et soutenir le partenariat et la concertation entre les intervenants nationaux, régionaux et surtout locaux;
- 4.1.2 Informer les acteurs du milieu et assurer un suivi de leurs demandes d'information et de collaboration;
- 4.1.3 Poursuivre la présence de l'OBVNEBSL sur les conseils d'administration de partenaires locaux (ex. Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, CGPRRM, etc.);
- 4.1.4 Préparer et/ou appuyer des demandes de financement favorisant le partenariat avec les intervenants du milieu pour la mise en œuvre d'actions identifiées au PDE des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent;
- 4.1.5 Engager, former et superviser le personnel;
- 4.1.6 Maintenir un système de veille à la continuité et à la cohérence de l'ensemble des activités de la corporation;
- 4.1.7 Répondre aux exigences prévues au protocole d'entente avec le MELCC pour 2018-2021.



### 4.2 Vie démocratique

- 4.2.1 Organiser annuellement au moins quatre (4) rencontres du conseil d'administration (CA), une assemblée générale annuelle (AGA) dans les 3 mois après la fin de l'année financière (se terminant le 31 mars de chaque année) et des réunions du comité exécutif (CE) au besoin;
- 4.2.2 Assurer la coordination et organiser annuellement deux rencontres des comités locaux de l'eau dans chacun des quatre (4) secteurs (rivières Trois-Pistoles, Rimouski, Mitis et Matane);
- 4.2.3 Organisme des rencontres du comité interne de gouvernance pour s'assurer d'une mobilisation et une concertation optimale des acteurs de l'eau.

## 5. AUTRES DOSSIERS

- 5.1 Suivre et participer au besoin à la démarche de consultation en vue de la signature des nouvelles conventions entre les OBV et le MELCC;
- 5.2 Participer avec les MRC côtières et le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire au déploiement concerté de la table de concertation régionale (TCR) de l'Estuaire-maritime;
- 5.3 Juger la possibilité de réactiver le projet de développement récréatif et récréotouristique du corridor de la rivière Rimouski;
- 5.4 Offrir aux partenaires et aux acteurs de l'eau une expertise professionnelle en matière de gestion intégrée de l'eau par bassin versant.